



Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 46
- présents suppléants : 8
- procurations : 11
- votants : 65
- suffrages exprimés : 65
- abstentions : 0
- pour : 65
- contre : 0

DELIBERATION n° 2024/129

L'an deux mille vingt-quatre et le 17 septembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 10 septembre 2024, s'est réuni, à la salle des fêtes de CLARENS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Pierre DUMAINE a été désigné secrétaire de séance.

Présents titulaires/suppléants : Lionel CAZAUX, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Davy SERRES (suppléant de Albert BEGUE), Philippe SOLAZ, Maryvonne HEGUY, Karine MEDOUS, Francis ESCUDE, Cécile SAINT-MARTIN (suppléante de Christophe MUSE), Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Christine LEMANT (suppléante de Rose-Marie COLOMES), Xavier SARNIGUET, Fabienne ROYO, Jean-Bernard COLOMES, Patricia DELAS (suppléante de Jean-Marc DUPOUY), José DUFRECHOU (suppléant de Jean-Marie VIGNES), Alain PIASER, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Bernadette GACHASSIN, Ludovic PONTICO, Véronique MOUNIC, Michel DABAT, Martine LABAT, Jean-Yves BOUSSIER, Jean-Charles LAUREYS, Danielle VIDAL (suppléante de Céline CASSAGNEAU), Nicolas COLOMES, Alain DASQUE, Bernard PLANO, Carine VIDAL, Pierre DUMAINE, Gisèle ROUILLON, Jean-Marie DA BENTA, Jacqueline ALFONZO, Jean-Marc BABOU, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Sylvie ORTEGA, Dominique DEMIMUID, Jean-François GUERINAUD, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Elisa PANOFRE, David RECURT (suppléant de Aimé COURTADE), Valérie DUPLAN, Jean-Paul COMPAGNET, Daniel CLARENS (suppléant de André RECURT), Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

Titulaires ayant donné procuration : Pascale LEONARD à Ludovic PONTICO, Maurice LOUDET à Philippe SOLAZ, Jean-Marc GRANIE à Bernard PLANO, Robert MONZANI à Gisèle ROUILLON, Françoise PIQUE à Jean Marie DA BENTA, Cindy SIBE à Jean Marc BABOU, Sandrine DURAN à Stéphanie LAGLEIZE, Pascal AUDIC à Nicolas TOURON, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES, Patrick ABADIE à Cécile SAINT MARTIN et Gérard SABATHIE à Jacqueline ALFONZO.

Absents excusés : Hervé CARRERE, Jean-Paul LARAN, Monique KATZ, Romain CAUCHOIS, Patricia CORREGE, André QUINON, Serge SOHIER, Geneviève PFLIMLIN, Nathalie SALCUNI, Isabelle ORTE, Chrystelle MAUPAS, Dominique ZAPPAROLI, Joëlle VIGNEAUX, Charles RODRIGUES, Joël DEVAUD, Guy RAYNAL, et Didier FAVARO.

Objet : Passage du budget annexe de l'office de tourisme en M57 au 1er janvier 2025 et mise en place du CFU

Le budget principal de la CCPL, le budget produits grottes et gouffre et le budget GEMAPI sont en nomenclature comptable M 57.

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240917-2024-129-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024

Le budget annexe office de tourisme est quant à lui resté en nomenclature M 4 alors que la très grande majorité de ses activités est hors champs commercial (l'essentiel des flux porte sur les activités d'accueil, de promotion et de communication).

Suite aux conseils de la trésorerie publique, et dans un souci de mise en conformité, il est proposé que le budget annexe office de tourisme passe en nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2025 avec un budget sans autonomie financière.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (65 pour)

DECIDE

- D'autoriser le passage du budget annexe Office de Tourisme en nomenclature M 57 à compter du 1^{er} janvier 2025, avec un budget sans autonomie financière.

Le Président
Bernard PLANO



Le secrétaire de séance
Pierre DUMAINE



Publiée le 26 SEP. 2024

Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification

Accusé de réception en préfecture
065-200070787-20240917-2024-129-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024